

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **8^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-09-157

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le point 4.6 « Participation aux Vins et fromages de la Fondation du CSSS des Sources » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 4.7 « Participation au 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
2. **RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 4.1. Adoption des comptes à payer – Août 2025
 - 4.2. Journal de facturation – Août 2025
 - 4.3. Demande d'autorisation du Centre d'action bénévole des Sources pour l'Opération coup de cœur
 - 4.4. Rémunération du personnel électoral 2025
 - 4.5. Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Partenariat financier 2025-2026
 - 4.6. *Participation aux Vins et fromages de la Fondation du CSSS des Sources*
 - 4.7. *Participation au 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée*
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1. Modification de l'Annexe A du Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles

- 5.2. Politique de dons, subventions et commandites
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1. Octroi d'un mandat à Dunton Rainville avocats notaires pour la rédaction d'une entente de fourniture de services pour la protection contre des incendies
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
- 7.1. Autorisation de paiement pour les travaux de remplacement de ponceaux
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9.1. Liste des permis émis du mois d'août 2025
- 9.2. Octroi d'un mandat à la firme Urbinspec inc. pour le service d'inspection et de délivrance de permis
10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1. Acquisition de panneaux d'interprétation pour le parcours historique de Saint-Camille
- 10.2. Octroi d'un contrat aux Entreprises François Grimard pour la réparation d'une section du sentier familial
- 10.3. Subvention annuelle du P'tit Bonheur de Saint-Camille
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
12. **CORRESPONDANCE**
- 12.1. Copie de la correspondance
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-09-158

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL

MME MARTINE LANCTÔT

- Dans le cadre du comité PFM et MADA, une rencontre a eu lieu avec un groupe de citoyen concernant le réaménagement du parc ainsi que le remplacement des estrades.
- Mme Lanctôt explique également la politique de dons, subventions et commandites qui sera adoptée ultérieurement dans la séance.

MME CHRISTIANE BONNEAU

- Mme Bonneau a participé à une rencontre sur la Commission pour l'aménagement du territoire de la MRC des Sources le 3 septembre dernier. Il y a eu des discussions sur le patrimoine bâtit et sur le règlement pour l'entretien des immeubles.

M. ENZO MARCEAU

- M. Marceau a participé à une rencontre pour le comité culturel afin de parler des sommes résiduelles de l'Entente de développement culturel.

M. PIERRE BELLEROSE

- M. Bellerose a participé à une rencontre pour le comité culturel afin de parler des sommes résiduelles de l'Entente de développement culturel.
- M. Bellerose siège également à la Société de transport collectif des Sources et il a mentionné les enjeux de l'organisme.

M. ADRIEN BEAUDOIN

- M. Beaudoin mentionne aux personnes présentes l'avancement de l'entente incendie avec la Municipalité de Stoke. Il explique également la résolution que le conseil adoptera pour donner un mandat au service juridique de Stoke pour la rédaction de cette entente.

M. JOËL NADEAU

- M. Nadeau siège sur différents comités externes, notamment en lien avec la démocratie municipale. Il mentionne également que durant son mandat, des propositions avaient été apportées pour favoriser la participation citoyenne dans la démocratie municipale.

M. PHILIPPE PAGÉ

- M. Pagé a assisté à l'atelier de travail de la MRC des Sources le 13 août dernier ainsi qu'à la séance du conseil des maires le 20 août 2025.
- La Municipalité a remis un prix à Martin Aubé le 14 août dernier. Ce prix était censé être remis lors du Gala Thérèse Larrivée-Bellerose. M. Aubé étant absent, le conseil a choisi un autre moment pour lui remettre. Ce prix est pour remercier M. Aubé pour son accompagnement dans le projet de la protection du ciel étoilé, notamment avec le changement des luminaires et les activités faites avec les élèves de l'école primaire.
- Une rencontre du Groupe du Coin s'est tenue le 19 août dernier afin de discuter de la situation de l'Épicerie Sonia.
- Une rencontre s'est également tenue le 2 septembre entre la Sûreté du Québec, le CSSS et la MRC pour discuter des enjeux de l'urgence de Val-des-Sources. M. Pagé siège également à la Commission santé et sécurité de la MRC. Une rencontre a eu lieu le 3 septembre 2025.
- Une entrevue a été donnée le 3 septembre dernier concernant la Régie de l'énergie des Sources et la manque de transparence. Il est également mentionné que le conseil actuel laissera le futur conseil se prononcer sur ce dossier.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**M. FRANÇOIS PINARD**

M. Pinard remercie les membres du conseil pour le rapport des représentations des membres du conseil. Il questionne également sur l'avancement du dossier incendie avec la Municipalité de Stoke ainsi que sur l'entente à venir.

M. ALAIN CÔTÉ

M. Côté questionne sur la Régie de l'énergie, sur les projets éoliens et sur l'avancement de la MRC dans ce dossier. Il discute également du dossier du parc.

M. PIERLUC MARCOUX-VIEL

M. Marcoux-Viel questionne à savoir si la Régie de l'énergie sera sous un modèle de partenariat public-privé (PPP). Les membres du conseil mentionnent que c'est un véhicule d'investissement. Il est également mentionné que les rencontres du conseil d'administration d'une régie se font à huis-clos et que ce n'est pas public.

M. FRANÇOIS BÉLISLE

M. Bélisle questionne sur le creusage de fossé dans le rang 2.

M. CLÉMENT FRAPPIER

M. Frappier questionne sur le projet du parc. Il remercie également l'agente de développement pour inclure les entreprises locales dans le calendrier mensuel des activités ainsi que pour la fête des nouveaux arrivants.

M. MARIO LAROCHE

M. Laroche remercie la direction générale, le maire ainsi que les conseillers et conseillères présentes lors des portes ouvertes de la Ferme la Seigneurie. Il questionne également sur la politique de dons, subventions et commandites afin de savoir si les organismes auront une date limite pour présenter leurs demandes.

MME SARAH LEVASSEUR

Mme Levasseur questionne sur les phases terminées du parc, sur les phases à venir ainsi que sur les différents programmes de subventions. Elle remercie également l'agente de développement pour le calendrier mensuel qui est fort apprécié.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2025-09-159

4.1 Adoption des comptes à payer – Août 2025

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis le 9 août au 29 août 2025 au montant de deux cent douze mille deux cent vingt-trois dollars et seize cents (212 223,16 \$).

ADOPTÉE**4.2 Journal de facturation – Août 2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'août 2025.

2025-09-160

4.3 Demande d'autorisation du Centre d'action bénévole des Sources pour l'Opération coup de cœur

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources (CAB) tiendra sa 24^e édition de l'Opération coup de cœur le 17 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le CAB demande l'autorisation de collecter des dons au coin des rues Miquelon et Desrivières le 17 octobre 2025, entre 6 h 30 et 9 h 30;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise le Centre d'action bénévole des Sources (CAB) à tenir son activité Opération coup de cœur, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le 17 octobre prochain, afin de solliciter des dons.

ADOPTÉE

2025-09-161

4.4 Rémunération du personnel électoral 2025

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales sont prévues le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité de fixer par résolution les rémunérations payables au personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de fixer un tarif uniforme et équitable pour l'ensemble des fonctions électorales;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille fixe, pour l'année électorale 2025, les rémunérations suivantes pour le personnel électoral :

Tableau des rémunérations du personnel électoral	
*Tarif fixe ou horaire	
Président d'élection	Rémunération en vigueur
Secrétaire d'élection	Les trois quarts de la rémunération totale du président d'élection
Adjointe ou adjoint au président d'élection	La moitié de la rémunération totale du président d'élection
Réviseure ou réviseur (commission de révision)	24 \$ / heure
Secrétaire (commission de révision)	24 \$ / heure
Agent réviseur (commission de révision)	22 \$ / heure
Primo	25 \$ / heure
Scrutateur de bureau de vote	25 \$ / heure
Secrétaire de bureau de vote	22,50 \$ / heure
Présidente de la table de vérification de l'électeur	20 \$ / heure
Membre de la table de vérification	19 \$ / heure

Responsable de la table de vote des Petits électeurs	24 \$ / heure
Formation du personnel (par séance)	25 \$ / séance

ADOPTÉE

2025-09-162

4.5 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Demande de partenariat 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier reçue de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) pour 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CCES est de favoriser la réussite entrepreneuriale et le dynamisme économique de la région des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à être un partenaire Ville au montant de mille dollars (1 000 \$);

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat de Sources (CCES) comme partenaire Ville, pour 2025-2026, au coût de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

2025-09-163

4.6 Participation aux Vins et fromages de la Fondation du CSSS des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CSSS des Sources organise un Vins et fromages le 25 octobre 2025 et que le coût de participation est de quatre-vingts dollars (80 \$) par personne;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est une activité importante pour le financement de la Fondation du CSSS des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Philippe Pagé, à participer au Vins et fromages de la Fondation du CSSS des Sources, le 25 octobre 2025, au coût de quatre-vingts dollars (80 \$).

ADOPTÉE

2025-09-164

4.7 Participation aux 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée soulignera son 25^e anniversaire le 21 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE La Corvée est un milieu de vie unique et privilégié pour les gens de Saint-Camille;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise le maire M. Philippe Pagé, le conseiller M. Pierre Bellerose ainsi que les conseillères Mme Christiane Bonneau et Mme Martine Lanctôt à participer aux festivités du 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée.

QUE les coûts pour participer au dîner sont de vingt dollars (20 \$) par personne.

QUE la direction générale inscrive les membres du conseil qui participeront à l'activité.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

2025-09-165 5.1 Modification de l'Annexe A du Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une politique de location de salles;

CONSIDÉRANT QUE dans cette politique, la Municipalité offre des gratuités aux organismes reconnus de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de mettre la liste des organismes reconnus à jour dans notre politique;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'Annexe A du Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles soient modifiée comme suit :

- Retrait de la Coopérative Cultur'Innov;
- Retrait de l'organisme Boulv'Art Saint-Camille;
- Ajout de l'organisme L'Esprit Libre;
- Ajout de l'organisme Projet Collectif;
- Ajout de Saint-Camille en musique.

ADOPTÉE

2025-09-166 5.2 Politique de dons, subventions et de commandites

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille se soucie du bien-être de ces citoyens et citoyennes ainsi que de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'une politique de dons, subventions et commandites;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permettra de bien encadrer l'octroi de dons, subventions et commandites de manière équitable, transparente et responsable des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permettra de soutenir des initiatives qui contribuent au développement social, culturel, communautaire, sportif et environnemental;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Politique de dons, subventions et commandites soit adoptée telle que déposée aux membres du conseil.

ADOPTÉE

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-09-167

6.1 Octroi d'un mandat à Dunton Rainville avocats notaires pour la rédaction d'une entente de fourniture de services pour la protection contre les incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille vit des enjeux avec son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a approché la Municipalité de Stoke afin d'offrir le service sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités souhaitent être accompagnées d'avocats pour la rédaction de cette entente;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate Dunton Rainville avocats notaires pour la rédaction d'une entente de fourniture de services pour la protection contre les incendies par la Municipalité de Stoke pour le territoire de Saint-Camille.

ADOPTÉE

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2025-09-168

7.1 Autorisation de paiement pour les travaux de remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'Aménagement Natur'eau lac a obtenu le contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une première facture pour la réalisation des travaux et que celle-ci est de cent quarante-quatre mille trente-neuf dollars et quatre-vingt cents (144 039,80 \$), taxes incluses;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer cette facture à Aménagement Natur'eau lac, au montant de cent quarante-quatre mille trente-neuf dollars et quatre-vingt cents (144 039,80 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'août 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois d'août 2025.

2025-09-169

9.2 Octroi d'un mandat la firme Urbinspec inc. pour le service d'inspection et de délivrance de permis

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Rivest, inspecteur en bâtiment et environnement quittera ses fonctions en inspecteurs en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a besoin d'une ressource en matière d'inspection municipale en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivants de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbinspec inc. a soumis une offre de services pour l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et la réalisation des tâches liées aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est donc, par le fait même, le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité confie le mandat d'inspection municipale en bâtiment et environnement à la firme Urbinspec inc. selon les conditions mentionnées dans le contrat et l'offre de service.

QUE Monsieur Antoine Tardif soit désigné au titre d'inspecteur en bâtiment et environnement aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait est le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

QUE Monsieur Antoine Tardif soit désigné pour appliquer le règlement de nuisances de la municipalité et tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivant de la LCM.

QUE Monsieur Gabriel Sévigny-Côté, président de l'entreprise, soit nommé substitut afin de pouvoir agir en cas d'absence ou d'urgence de la personne désignée.

QUE Monsieur Jeannot Lemay, inspecteur des travaux publics, soit nommé afin d'agir en cas d'absence ou d'urgence de la personne désignée.

QUE la directrice générale, Madame Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer le contrat de service.

QUE M. Jean-François Rivest, inspecteur en bâtiment et environnement, demeure en fonction jusqu'au moment convenu avec la direction générale.

ADOPTÉE

2025-09-170

10.1 Acquisition de panneaux d'interprétation pour le parcours historique de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un parcours de panneaux d'interprétation historique;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux sont défraîchis et que nous souhaitons les remplacer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est possible grâce à une subvention provenant du Fonds région et ruralité, volet local de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été demandées;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité accepte la soumission d'Enseignes Dumas pour le remplacement de nos panneaux historiques d'interprétation.

QUE le remplacement de ces panneaux soit au coût de onze mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars (11 884 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2025-09-171

10.2 Octroi d'un contrat aux Entreprises François Grimard pour la réparation d'une section du sentier familial

CONSIDÉRANT QU'une section du sentier a été endommagée par la rivière Madeleine au printemps dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a vérifié avec le propriétaire du terrain ainsi que le locataire du verger quels travaux étaient possibles d'exécuter afin de pouvoir sécuriser cette portion du sentier;

CONSIDÉRANT QUE le locataire du verger souhaite et propose de déplacer sa clôture et de planter des arbres afin de solidifier la berge;

CONSIDÉRANT QUE les clôtures du verger peuvent être déplacées;

CONSIDÉRANT QU'une plantation d'arbres est également prévue afin de solidifier les berges;

CONSIDÉRANT QUE de l'enrochement est également nécessaire et que la Municipalité a demandé des prix afin d'exécuter ces travaux;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la clôture soit déplacée et que des arbres soient plantés à l'automne, cela en collaboration avec le locataire du verger et le propriétaire du terrain.

QUE la Municipalité mandate les Entreprises François Grimard pour procéder à l'enrochement de cette section du sentier au coût de quatre mille six cent soixante-quatre dollars (4 664 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2025-09-172

10.3 Subvention annuelle au P'tit Bonheur de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur de Saint-Camille est un acteur important dans la Municipalité du canton de Saint-Camille;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) au P'tit Bonheur pour l'année 2025.

QU'un montant additionnel de mille dollars (1 000 \$) soit versé au P'tit Bonheur pour le prêt de leurs locaux durant l'année 2025.

QUE la direction générale soit autorisée à verser cette subvention au P'tit Bonheur.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. FRANÇOIS PINARD

M. Pinard demande des précisions sur le mandat donné à la firme Urbinspec inc. pour le service d'inspection et de délivrance de permis.

MME SARAH LEVASSEUR

Mme Levasseur questionne sur le mandat de la firme Urbinspec inc. à savoir si la firme s'occupera également de l'application réglementaire, notamment pour les nuisances. Une suggestion est également apportée de scinder les tâches d'application réglementaire versus la délivrance de permis.

M. PIERLUC MARCOUX-VIEL

M. Marcoux-Viel questionne sur le mandat de la firme Urbinspec inc. à savoir ce que ça représente la différence entre faire affaire avec une firme ou budgéter un salaire. La direction lui reviendra à cet effet. Il questionne également sur l'entretien du sentier dans la portion de la tourbière.

M. ROGER GIRARD

M. Girard questionne sur l'émission des permis avec le départ de M. Rivest. Il questionne également sur l'entretien et la propriété des BBQ extérieur du parc lorsqu'ils seront installés.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-09-173 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyer par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire